

Comité Directeur du 6 octobre 2022

# **SIVOM DE MOLSHEIM-MUTZIG & ENVIRONS**

# 1. Administration Générale

## 1.1. Désignation d'un secrétaire de séance

- ❖ Articles L.2121-15 et L.2541-6 du Code Général Collectivités Territoriales
- ❖ Article 15 du Règlement Intérieur



**Monsieur Martial HELLER**



Nouvelles modalités de publicité des actes :

**Le secrétaire de séances doit signer toutes les délibérations**

# **1. Administration Générale**

- ◆ **1.2. Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du 31 mars 2022**

# Administration Générale

- ◆ N° 22-07 ADMINISTRATION GENERALE – DESIGNATION D’UN SECRETAIRE DE SEANCE
- ◆ N° 22-08 ADMINISTRATION GENERALE – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 10 MARS 2022

# Finances et Budget

- ◆ N° 22-09 FINANCES ET BUDGET - COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2021
- ◆ N° 22-10 FINANCES ET BUDGET - COMPTE ADMINISTRATIF GENERAL ET RESTES A REALISER DE L'EXERCICE 2021
- ◆ N° 22-11 FINANCES ET BUDGET : AFFECTATIONS DES RESULTATS 2021 ET APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2022

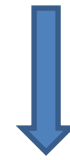
# **1. Administration Générale**

- ◆ **1.3. Mode de publicité des actes réglementaires pris par le SIVOM**

# 1. Administration Générale

Nouvelles modalités de publicité des actes réglementaires,  
à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 :

**Le principe : sous forme électronique sur le site internet**



**Dérogation possible pour les Syndicats de Communes (délibération nécessaire)**

# **1. Administration Générale**

**Le SIVOM ne disposant pas de site internet,  
la publication de ses actes continuera à se faire par affichage**



# **1. Administration Générale**

- ◆ **1.4. Reliure du registre des délibérations :  
Constitution d'un groupement de commandes  
avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique  
Territoriale du Bas-Rhin**

# 1. Administration Générale

**2019 – 2022** : 1<sup>er</sup> groupement de commandes lancé par le CDG67 pour la reliure des registres des délibérations.

-> Pas d'adhésion au groupement car aucun registre à faire relier sur la période.

**2023-2026** : Lancement du 2<sup>ème</sup> groupement de commandes par le CDG67 pour passer le prochain appel d'offres pour la période 2023-2026.

-> Intérêt de rejoindre le groupement pour relier les délibérations de la période 2019-2022.

-> Objectifs :

- Diminution des coûts
- Assurance de faire appel à un prestataire utilisant des techniques de reliure spécifiques, conformément aux préconisations réglementaires
- Simplification des démarches, le CDG67 étant coordonnateur du groupement.

# **1. Administration Générale**

- ◆ **1.5. Mutualisation des contrôles, de la maintenance et des travaux liés aux ascenseurs, EPMR et monte-charge : Adhésion au groupement de commandes constitué par la Communauté de Communes de la région de MOLSHEIM-MUTZIG**

# 1. Administration Générale

**2021** : Lancement par la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig d'un diagnostic des contrats et d'un audit technique des appareils existants sur le territoire, dont l'ascenseur du complexe sportif de Gresswiller :

-> disparité des contrats, fournisseurs et coûts, avec pour certains l'absence de contrôles et d'entretiens et pour d'autres la nécessité de réaliser des travaux de mise aux normes.

**2022** : Proposition de la Communauté de Communes de :

1. Constituer un groupement de commandes ouvert et permanent, dont la Communauté de Communes sera le coordonnateur
2. Lancer un accord-cadre à bons de commandes d'une durée de 4 ans, pour la période 2023-2026, constitué de 2 lots :

	PRESTATIONS OBLIGATOIRES	PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES, DECLENCHEES UNIQUEMENT SI LA COLLECTIVITE LE SOUHAITE
<b>LOT 1 (par un bureau de contrôle)</b>	Contrôles obligatoires : <ul style="list-style-type: none"><li>- Contrôles Techniques (tous les 5 ans pour les ascenseurs)</li><li>- Vérifications Générales Périodiques (chaque année pour tous les équipements)</li></ul>	/
<b>LOT 2 (par un ascensoriste)</b>	Interventions de maintenance préventive	<ul style="list-style-type: none"><li>➔ Travaux identifiés dans le diagnostic de 2021</li><li>➔ Interventions de maintenance corrective</li></ul>

# 1. Administration Générale

## Membres du groupement :

- ✓ La Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG
- ✓ La Commune d'ALTORF
- ✓ La Commune de DINSHEIM-SUR-BRUCHE
- ✓ La Commune de DORLISHEIM
- ✓ La Commune de DUTTLENHEIM
- ✓ La Commune d'ERNOLSHEIM-BRUCHE
- ✓ La Ville de MOLSHEIM
- ✓ La Ville de MUTZIG
- ✓ La Commune de NIEDERHASLACH
- ✓ La Commune d'OBERHASLACH
- ✓ La Commune de SOULTZ-LES-BAINS
- ✓ La Commune de WOLXHEIM
- ✓ Le Syndicat mixte pour la collecte et le traitement des ordures ménagères de Molsheim et environs (SMICTOMME)
- ✓ Le Syndicat à vocation multiple (SIVOM) de MOLSHEIM, MUTZIG et environs
- ✓ Le Syndicat mixte du collège de Mutzig

**Il faut délibérer pour adhérer au groupement de commandes**

## **2. Divers et Communication**

Comité Directeur du 6 octobre 2022

**MERCI POUR  
VOTRE ATTENTION**